

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DES TRANSPORTS

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES

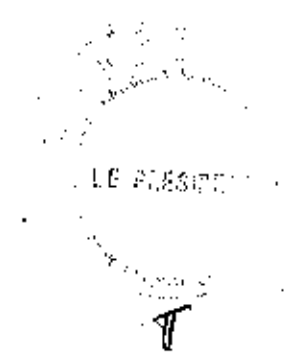
DEMANDE DE COTATION

**N° 001 /DC/MINT/CMPM/2019
DU 11/04/2019**

**POUR LE SERVICE DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS
DES BIENS ET PERSONNES DES SERVICES CENTRAUX DU
MINT, DES RESIDENCES DU MINISTRE ET DU MINISTRE
DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DES TRANSPORTS**

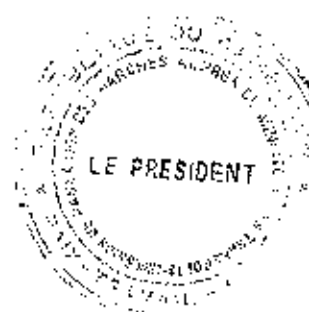
FINANCEMENT : Budget de fonctionnement du MINT 2019

IMPUTATION : 53 46 220021 6168



SOMMAIRE

PIECE N° I - AVIS DE CONSULTATION	3
PIECE N° II - REGLEMENT DE LA CONSULTATION	5
2.1 - Dossier de consultation.....	5
2.2 - Préparation des offres	5
2.3 - Dépôt des offres	6
2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres	6
2.5 - Attribution de la lettre-commande	7
PIECE N° III - MODELES D'ANNEXES	9
3.1 - Lettre de soumission	9
3.2 - Description technique des prestations	10
3.3 - Cadre du devis descriptif, quantitatif et estimatif,.....	11
3.4 - Tableau de comparaison des offres	12
PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE-COMMANDE	14
SOMMAIRE.....	14
CHAPITRE I : GENERALITES	16
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE.....	17
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES	19
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES	23



PIECE N° 1 :

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

00001 - - 9 11 AVR 2019
Consultation N°/DC/MINT/CMPM/2019 du/..... /2019

POUR LE SERVICE DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS DES BIENS ET PERSONNES DES SERVICES CENTRAUX, DES RESIDENCES DU MINISTRE DES TRANSPORTS ET DU MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DES TRANSPORTS

1. OBJET

Le Ministre des Transports lance un Avis de Consultation pour le service de gardiennage des installations, des biens et des personnes des services centraux, des résidences du Ministre des transports et du Ministre Délégué auprès du Ministre des Transports à Yaoundé.

Les prestations à exécuter sont définies et décrits au chapitre 3 point 2 de la présente Demande de Cotation.

2. PARTICIPATION

La présente Demande de Cotation est ouverte aux sociétés de gardiennage agréées de droit camerounais.

3. FINANCEMENT

Les travaux, objet de la présente consultation, seront financés par le budget de fonctionnement du Ministère des Transports, Exercice 2019, Imputation 53 46 220021 6168. Le budget prévisionnelle est de (16 000 000) seize millions FCFA TTC.

4. CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère des Transports, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés, (porte c 120) tél. 22 23 31 73, dès publication du présent avis.

5. ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier peut être obtenu au Ministère des Transports, Service des Marchés, (porte C 120) tél. 22 23 31 73, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de vingt cinq mille (25 000) Francs CFA au Trésor Public.

6. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés, tél. 22 23 31 73, au plus tard le 11/04/2019 à 13 heures et devra porter la mention :



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORTS

CONSULTATION NOTICE FOR QUOTATION REQUEST

Consultation N° 00001-23 /DC/MINT/CMPM/2019 of 11 AVR 2019 2019 for the provision of private security service for the facilities, property and persons of the central services, the residences of the Minister and the Minister Delegate of the Ministry of Transport

1. Subject of the consultation

The Minister of Transport hereby launches a consultation notice for the provision of private security service for facilities, property and persons of the central services, the residences of the Minister, and Minister Delegate of the Ministry of Transport in Yaounde.

The services to be provided shall be defined and described in Chapter III, Article 2 of this Quotation Request.

2. Participation

This quotation request is opened to private security companies registered and operating under Cameroon law,

3. Financing

The works for this consultation notice shall be financed by the recurrent budget of the Ministry of Transport for the 2019 Financial Year, Budget Charge **53 46 220021 6168**. The budget estimate shall stand at CFA Francs sixteen million (16 000 000).

4. Consultation of the file

The consultation file can be consulted during working hours at the Ministry of Transport, Department of General Affairs, Public Contracts Service (Room C 120, Tel. : 222 23 31 73, as soon as this notice is made public.

5. Acquisition of the consultation file

The file can be obtained at the Ministry of Transport, Public Contracts Service (Room C 120) Tel. : 222 23 31 73 as soon as this notice is made public upon payment of a non-refundable sum of CFA Francs **twenty-five thousand (25 000)** into the Public Treasury

6. Submission of proposals

Each proposal, drafted in English or French in six (8) copies including one (1) original and five (5) copies marked as such shall be submitted to the Public Contracts Service, Tel. : 222 23 31 73, latest on 09/08/2019 at 1 pm prompt and should be labelled as follows:

“Consultation No. 00001-23 /DC/MINT/CMPM/2019 of 11 AVR 2019 /2019 for the provision of private security service for facilities, property and persons of the central services, the residences of the Minister, and the Minister Delegate to the Ministry of Transport”.

“To be opened only at the opening session”.



Before submitting proposals, tenderers shall be invited to a guided tour of the sites of service provision.

7. Admissibility of proposals

The administrative documents must compulsorily be less than three (3) months old at the time of submitting the proposals and include a bid bond of an amount equal to **CFA Francs three hundred and twenty thousand (320 000)** issued by a first category bank or financial institution authorized by the Minister of Finance of Cameroon, valid for one hundred and twenty (120) days as from the date of submission of proposals.

The absence or non observance of the bid bond model shall lead to the outright rejection of the proposal without any possibility for appeal.

8. Execution deadline

The maximum execution deadline provided for by the contracting authority shall be **twelve (12) months**.

9. Opening of proposals

Proposals shall be opened on 09/05/2019 at 2 pm prompt by the Contract Award Commission of the Ministry of Transport.

Only tenderers shall attend this opening session or be represented by a person of their choice.

Proposals shall be estimated excluding taxes on the added value and inclusive of all taxes and including the stamped and signed bid bond model.

10. Validity of proposals

Bidders shall remain bound by their proposals for a period of sixty (60) days with effect from the date set for the submission of proposals.

11. Complementary information

Complementary information may be obtained during working hours at the Department of General Affairs.

Done at Yaounde, on

11 AVR 2019

Minister of Transport



Ngalle Bibéhe Joan Ernest Masséna
NGALLE BIBEHE Joan Ernest Masséna

CC:

- Chairman of the Ministerial Contracts Award Commission (CMPM) (for information);
- Posting (for information);
- Public Contracts Service (for archiving).

00001.222

11 AVR 2019

« Consultation n°...../DC/MINT/CMPM/2019 du/...../2019 POUR LE SERVICE DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS DES BIENS ET PERSONNES DES SERVICES CENTRAUX, DES RESIDENCES DU MINISTRE DES TRANSPORTS ET DU MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DES TRANSPORTS

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Avant la remise des offres, les soumissionnaires sont invités à la visite guidée du site des prestations .

7. RECEVABILITE DES OFFRES

Les pièces administratives devront obligatoirement être datées de trois (03) mois au plus à la date de dépôt des offres et être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant égal à trois cent vingt mille (320 000) Francs CFA établie par une banque de 1^{er} Ordre ou organismes financiers agréés par le Ministre des Finances du Cameroun et d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt des offres.

L'absence de la caution de soumission entraîne le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

8. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage est de 12 mois.

9. OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront dépouillées le 09.05.2019 à 14 heures par la Commission de passation des Marchés du Ministère des Transports.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission timbré et signé.

10. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours à compter de la date de dépôt.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales.

Ampliations :

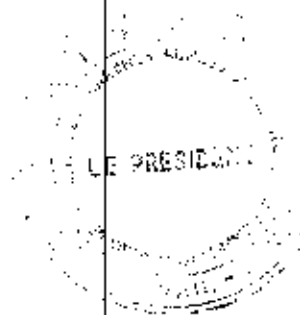
- Président CMPM (pour information) ;
- Affichage (pour information) ;
- Service des marchés (pour archivage).

Fait à Yaoundé, le 11 AVR 2019

LE MINISTRE DES TRANSPORTS,



NGALLE BIBEHE Jean Ernest Masséna



PIECE N° 1 :

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

Consultation N°...../DC/MINT/CMPM/2019 du/...../2019

POUR LE SERVICE DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS DES BIENS ET PERSONNES DES SERVICES CENTRAUX, DES RESIDENCES DU MINISTRE DES TRANSPORTS ET DU MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DES TRANSPORTS

1. OBJET

Le Ministre des Transports lance un Avis de Consultation pour le service de gardiennage des installations, des biens et des personnes des services centraux, des résidences du Ministre des transports et du Ministre Délégué auprès du Ministre des Transports à Yaoundé.

Les prestations à exécuter sont définis et décrits au chapitre 3 point 2 de la présente Demande de Cotation.

2. PARTICIPATION

La présente Demande de Cotation est ouverte aux sociétés de gardiennage agréées de droit camerounais.

3. FINANCEMENT

Les travaux, objet de la présente consultation, seront financés par le budget de fonctionnement du Ministère des Transports, Exercice 2019, Imputation 53 46 220021 6168. Le budget prévisionnelle est de (16 000 000) seize millions FCFA TTC.

4. CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère des Transports, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés, (porte c 120) tél. 22 23 31 73, dès publication du présent avis.

5. ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier peut être obtenu au Ministère des Transports, Service des Marchés, (porte C 120) tél. 22 23 31 73, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de vingt cinq mille (25 000) Francs CFA au Trésor Public.

6. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés, tél. 22 23 31 73, au plus tard le/...../2019 à 13 heures et devra porter la mention :

« Consultation n°...../DC/MINT/CMPM/2019 du/...../2019 POUR LE SERVICE DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS DES BIENS ET PERSONNES DES SERVICES CENTRAUX, DES RESIDENCES DU MINISTRE DES TRANSPORTS ET DU MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DES TRANSPORTS

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Avant la remise des offres, les soumissionnaires sont invités à la visite guidée du site des prestations .

7. RECEVABILITE DES OFFRES

Les pièces administratives devront obligatoirement être datées de trois (03) mois au plus à la date de dépôt des offres et être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant égal à **trois cent vingt mille (320 000) Francs CFA** établie par une banque de 1^{er} Ordre ou organismes financiers agréés par le Ministre des Finances du Cameroun et d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt des offres. L'absence de la caution de soumission entraîne le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

8. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage est de **12 mois**.

9. OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront dépouillées le/...../2019 à **14 heures** par la Commission de passation des Marchés du Ministère des Transports.



Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission timbré et signé.

10. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours à compter de la date de dépôt.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales.

Fait à Yaoundé, le _____

LE MINISTRE DES TRANSPORTS,

Ampliations :

- Président CMPM (pour information) ;
- Affichage (pour information) ;
- Service des marchés (pour archivage).

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU
MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET,
MATERIAL AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE



Consultation Notice for Quotation Request

Consultation N° _____/DC/MINT/CMPM/2019 of _____ 2019 for
the provision of private security service for the facilities, property and persons of the
central services, the residences of the Minister and the Minister Delegate of the
Ministry of Transport

1. Subject of the consultation

The Minister of Transport hereby launches a consultation notice for the provision of private security service for facilities, property and persons of the central services, the residences of the Minister, and Minister Delegate of the Ministry of Transport in Yaounde.

The services to be provided shall be defined and described in Chapter III, Article 2 of this Quotation Request.

2. Participation

This quotation request is opened to private security companies registered and operating under Cameroon law,

3. Financing

The works for this consultation notice shall be financed by the recurrent budget of the Ministry of Transport for the 2019 Financial Year, Budget Charge 53 46 220021 6168. The budget estimate shall stand at CFA Francs sixteen million (16 000 000).

4. Consultation of the file

The consultation file can be consulted during working hours at the Ministry of Transport, Department of General Affairs, Public Contracts Service (Room C 120, Tel. : 222 23 31 73, as soon as this notice is made public.

5. Acquisition of the consultation file

The file can be obtained at the Ministry of Transport, Public Contracts Service (Room C 120) Tel. : 222 23 31 73 as soon as this notice is made public upon payment of a non-refundable sum of CFA Francs twenty-five thousand (25 000) into the Public Treasury

6. Submission of proposals

Each proposal, drafted in English or French in six (6) copies including one (1) original and five (5) copies marked as such shall be submitted to the Public Contracts Service, Tel. : 222 23 31 73, latest on _____ 2019 at 1 pm prompt and should be labelled as follows:

"Consultation No. _____/DC/MINT/CMPM/2019 of _____/2019 for the provision of private security service for facilities, property and persons of the central services, the residences of the Minister, and the Minister Delegate to the Ministry of Transport".

"To be opened only at the opening session".

Before submitting proposals, tenderers shall be invited to a guided tour of the sites of service provision.

7. Admissibility of proposals

The administrative documents must compulsorily be less than three (3) months old at the time of submitting the proposals and include a bid bond of an amount equal to **CFA Francs three hundred and twenty thousand (320 000)** issued by a first category bank or financial institution authorized by the Minister of Finance of Cameroon, valid for one hundred and twenty (120) days as from the date of submission of proposals.

The absence or non observance of the bid bond model shall lead to the outright rejection of the proposal without any possibility for appeal.

8. Execution deadline

The maximum execution deadline provided for by the contracting authority shall be **twelve (12) months**.

9. Opening of proposals

Proposals shall be opened on _____ 2019 at 2 pm prompt by the Contract Award Commission of the Ministry of Transport.

Only tenderers shall attend this opening session or be represented by a person of their choice.

Proposals shall be estimated excluding taxes on the added value and inclusive of all taxes and including the stamped and signed bid bond model.

10. Validity of proposals

Bidders shall remain bound by their proposals for a period of sixty (60) days with effect from the date set for the submission of proposals.

11. Complementary information

Complementary Information may be obtained during working hours at the Department of General Affairs.

Done at Yaounde, on

Minister of Transport



CC:

- Chairman of the Ministerial Contracts Award Commission (CMPM) (for information);
- Posting (for information);
- Public Contracts Service (for archiving).

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

PIECE N° II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION



II.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de consultation décrit les prestations faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre-commande, fixe la procédure de la consultation et stipule les conditions de cette lettre-commande.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
- (a) L'avis de consultation;
 - (b) Les spécifications techniques ;
 - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif ;
 - (d) Le modèle de soumission ;
 - (e) Le projet de lettre-commande ;
 - (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.



II.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toutes les correspondances la constituant seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants:

- (a) **Les pièces administratives en original ou en copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois :**

A1. Attestation de non redevance ;

A2. attestation pour soumission de la CNPS ;

A3. certificat de Non Exclusion des Marchés Publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

A4. attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministère en charge des Finances ;

A5. La quittance d'achat du dossier de consultation;

A6. caution de soumission d'un montant de **trois cent vingt mille (320 000) Francs CFA**, délivrée par un établissement agréé par le Ministère en charge des Finances

A7. Agrement comme société de gardiennage

- (b) **La lettre de soumission, timbrée, datée et signée ;**

- (c) **Le bordereau descriptif et quantitatif dûment remplis, datés et signés précédés de la mention « lu et approuvé » ;**

(d) **Projet de lettre commande rempli, paraphé et signé.**

Article 4 - Offre

4.1 Le soumissionnaire précisera dans sa soumission la nature des prix :

- a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et
- b. toutes taxes comprises (TTC).

4.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total des travaux et le délai d'exécution de la lettre-commande.

4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de lettre-commande.

Article 5 - Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pendant un délai de soixante (60) jours à compter de la date des dépôts des offres.



II.3- DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Marquage des offres

Les soumissionnaires placeront l'**original et cinq (05) copies** de leur offre dans une enveloppe adressée à **Monsieur le Ministre des Transports** à l'adresse indiquée dans l'avis de consultation et portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans l'avis de consultation.

Article 8 - Date et heure limites de dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au **Service des Marchés** du Ministère des Transports à Yaoundé au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis de consultation

II.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission ministérielle de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Transports ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés .

9.2 La Commission ministérielle de Passation des Marchés sus citée dressera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés vérifiera la conformité et comparera les offres en procédant dans l'ordre suivant :

- examen de la conformité des pièces administratives ;
- analyse technique des offres conformément aux exigences du Dossier de consultation : les soumissionnaires devront justifier leurs références dans le domaine des prestations similaires.
- vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- élaboration d'un tableau comparatif des offres.

II.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 11 - Attribution de la lettre-commande

La Commission Ministérielle de Passation des Marchés proposera au Maître d'Ouvrage l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est la moins- disante.

Article 12 - Décision de l'attribution de la lettre-commande

Le Ministre des Transports décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage, en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la consultation ;
- c) Le montant de la lettre-commande ;
- d) Le délai d'exécution.



Article 13 - Signature de la lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre-commande sera signée par le Ministre des Transports et notifiée à l' adjudicataire.

Article 14 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Le président, les membres de la Commission de Passation des Marchés et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses.

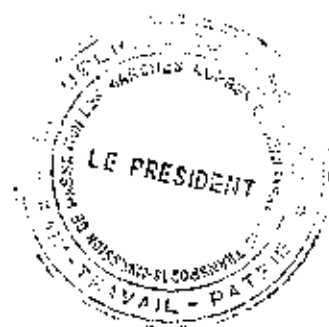
En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :

Est coupable de « corruption » quiconque :

- (a) " offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande,
- (b) fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

(c) Se livre à des "manœuvres frauduleuses" déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

Par "Manœuvres frauduleuses" on entend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.



PIECE N° III : MODELES D'ANNEXES



3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date :

Consultation N°...../DC/MINT/CPM/2019 du/...../2019

A
Monsieur le Ministre des Transports.
Yaoundé

Monsieur le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons d'exécuter les prestations portant sur le Gardiennage des services centraux, des résidences du Ministre et du Ministre Délégué au ministère des transports à Yaoundé conformément à la demande de cotation et pour la somme de F CFA (en chiffres et en lettres) Hors Taxes sur la valeur ajoutée (HTVA), et FCFA (en chiffres et en lettres) toutes taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif et dans un délai maximum de douze (12) mois.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de (nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'avis de consultation; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution de celle-ci, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Nous demandons que les sommes dues au titre de la présente Lettre-Commande nous soient payées par virement dans le compte n° ouvert au (Banque), Agence de (ville) au nom de

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le

Signature
Nom et qualité du signataire pour le
compte du Soumissionnaire



COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE DES TRANSPORTS

Consultation N°/DC/MINT/CMPM/2019 du/...../2019

POUR LE SERVICE DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS DES BIENS ET PERSONNES DES SERVICES CENTRAUX, DES RESIDENCES DU MINISTRE DES TRANSPORTS ET DU MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DES TRANSPORTS

Date limite de remise des offres :/...../2019 à heures.

3.2 - DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS :

N°	Désignation	Description détaillée des prestations	Unité	Quantité
1	Gardiennage des services centraux, des résidences du ministre des transports et du ministre délégué auprès du ministre des transports	Il s'agit pour l'adjudicataire de procéder à la garde des biens, meubles et immeubles ainsi que la protection des personnes liées directement ou indirectement à ces biens dans l'enceinte et les limites de propriété des sites à garder		

Signature
 Nom et qualité du signataire pour le compte du Soumissionnaire



COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE DES TRANSPORTS

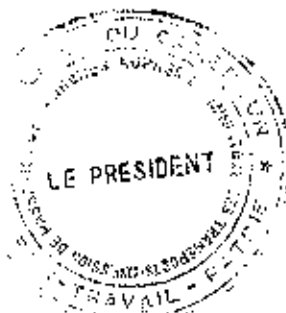
Consultation N°...../DC/MINT/CMPM/2019 du/...../2019

POUR LE SERVICE DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS DES BIENS ET PERSONNES DES SERVICES CENTRAUX, DES RESIDENCES DU MINISTRE DES TRANSPORTS ET DU MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DES TRANSPORTS

Date limite de remise des offres :/...../2019 à heures

CADRE DU DEVIS DESCRIPTIF, QUANTITATIF ET ESTIMATIF
(à remplir par le candidat)

N° PRIX	DESIGNATION	UNITES	QUANTITES	PRIX UNITAIRES	PRIX TOTAL
1	LOCAUX DU MINISTERE				
1.1	Agents de sécurité de jour	U	1		
1.2	Agents de sécurité de nuit	U	1		
1.3.	Communication, intervention, stand-by et patrouille	Ff	1		
				Sous-total 1	
2	RESIDENCE DU MINISTRE				
2.1.	Agents de sécurité de jour	U	1		
2.2.	Agents de sécurité de nuit	U	1		
2.3.	Communication, intervention, stand-by et patrouille	Ff	1		
				Sous-total 2	
3	RESIDENCE DU MINISTRE DELEGUE				
3.1.1	Agents de sécurité de jour	U	1		
3.1.2	Agents de sécurité de nuit	U	1		
3.1.3.	Communication, intervention, stand-by et patrouille	Ff	1		
				Sous-total 3	
TOTAL HORS TVA					
TVA (19,25%)					
I.R (1,65%)					
MONTANT TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES					
NET A PERCEVOIR					



COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE DES TRANSPORTS

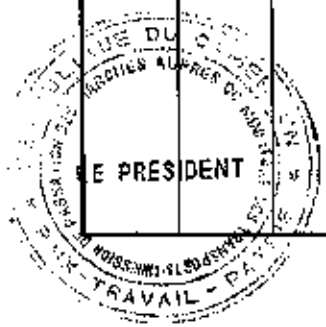
Consultation N°/DC/MINT/CMPM/2019 du/...../2019

POUR LE SERVICE DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS DES BIENS ET PERSONNES DES SERVICES CENTRAUX, DES RESIDENCES DU MINISTRE DES TRANSPORTS ET DU MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DES TRANSPORTS

Date limite de remise des offres :/...../2019 à heures

3.4 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité administrative de l'offre		Conformité technique de l'offre		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	oui	non		
1.								
2.								
3.								
4.								



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

LETTRE COMMANDE N° _____ /LC/MINT/CMPM/2019

Passée après Demande de Cotation N° _____ /DC/MINT/CMPM/2019 du

TITULAIRE : _____

B.P. _____ à _____ tél _____ Fax _____

N° Contribuable :

OBJET: Service de gardiennage des installations, des biens et des personnes des services centraux, des résidences du Ministre des transports et du Ministre Délégué auprès du Ministre des Transports à Yaoundé.

DELAI D'EXECUTION : mois

MONTANT EN FCFA :

TTC		
HTVA		
T.V.A. (19,25 %)		
AIR (2,2 %)		
Net à mandater		

FINANCEMENT : BF/MINT

IMPUTATION : 53 46 220021 6168

SOUSCRITE, le _____

SIGNEE, le _____

NOTIFIEE, le _____

ENREGISTREE, le _____



Entre :

Le Gouvernement de la République du Cameroun, représentée par le Ministre des Transports Dénommée ci-après « Le Maître d'Ouvrage »

D'une part,

Et

L'Entreprise _____

B.P. _____ à _____ tél _____ Fax _____

N° Contribuable : _____

Représentée par Monsieur _____, son Directeur Général, dénommée ci-après « L'entrepreneur »

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET DEFINITIONS
- ARTICLE 6 - DELAI D'EXECUTION DES PRESTATIONS
- ARTICLE 7 - DOMICILE DE L'ENTREPRENEUR

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR
- ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
- ARTICLE 11 - RECEPTION DES PRESTATIONS

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 12 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 13 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 14 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 15 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 16 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 17 - NANTISSEMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 18 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 19 - LITIGES
- ARTICLE 20 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 21 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE



CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre commande a pour objet de faire assurer au prestataire le gardiennage des installations, des biens et des personnes des services centraux, des résidences du Ministre des transports et du Ministre Délégué auprès du Ministre des Transports à Yaoundé ainsi que la protection des personnes liées directement ou indirectement à ces biens.

ARTICLE 2: PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- la soumission de l'entreprise et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Descriptions Techniques et aux Clauses Administratives Particulières ci-dessous citées ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- le devis descriptif, quantitatif et estimatif.



ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente lettre-commande est soumise aux textes suivants:

- Loi N°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
- Décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés publics ;
- Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
- Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant Création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant codes des marchés publics ;
- l'Arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 portant cahier de clauses administratives générales aux marchés publics applicables aux marchés des travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles ;
- Circulaire n° 00001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2019 .

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET DEFINITIONS

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande :

- les attributions du **Maître d'Ouvrage** sont dévolues au **Ministre des Transports** ;
- les attributions du **Chef de Service du marché** sont dévolues au **Directeur des Affaires Générales**;
- les attributions de l'**Ingénieur du Marché** seront exercées par le **Sous Directeur du Budget, du matériel et de la maintenance**.

Il est précisé que :

- Le **Maître d'Ouvrage** représente l'Administration bénéficiaire des travaux. Il signera le Marché, les ordres de service de démarrage des travaux et ceux ayant une incidence sur le montant et/ou le délai du Marché. Il peut déléguer ses pouvoirs au Chef de service du marché et l'ingénieur ;
- Le **Chef de service du Marché** qui s'assurera que les prestations sont exécutées conformément aux conditions du Marché. Il signera tous les autres ordres de service à caractère technique et ceux suspendant les travaux pour des cas de force majeure telle que les intempéries, le non approvisionnement des matériaux au chantier etc... Il approuve le dossier d'exécution de l'entreprise.
- L'**Ingénieur du Marché** est chargé de l'examen des documents produits par l'entreprise, du suivi des prestations, de l'établissement des ordres de services, de la préparation des opérations de réception et de la prise en attachement des quantités réellement exécutées.

ARTICLE 6 - DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution des prestations est fixé à douze (12) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

ARTICLE 7 - DOMICILE DE L'ENTREPRISE

L'entreprise fait élection de domicile

à :

BP :

TEL :

FAX :



Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse. Le cas échéant, toutes les correspondances lui seront adressées par le biais de l'Hôtel de ville de Yaoundé.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

1. Le prestataire exécute strictement les missions qui lui sont dévolues dans le cadre de la présente lettre commande à savoir : la garde des biens, meubles et immeubles ainsi que la protection des personnes liées directement ou indirectement à ces biens dans

- l'enceinte et les limites de propriété des locaux de l'Administration et ce conformément aux lois et règlements en vigueur ;
2. Par conséquent, il ne saurait assurer :
 - 2.1. L'escorte ou la garde rapprochée des personnes physiques ;
 - 2.2. Les opérations de transport de fonds et valeurs.
 3. En tout état de cause, la responsabilité du prestataire ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit en cas de négligence de l'Administration, étant entendu que les services doivent être fermés et les biens meubles pris en consigne et déchargés toutes les fois que les nécessités l'exigent ;
 4. Le personnel affecté aux activités de la présente lettre commande dans les installations de l'Administration n'est lié contractuellement qu'au prestataire. Dans le cadre de l'exécution de leurs obligations contractuelles et pour les nécessités de service, l'Administration chargée du suivi de la présente lettre commande devra adresser ses instructions au chef de service des opérations du prestataire qui en évaluera les conséquences avant de les répercuter à ses agents ;
 5. Le prestataire s'engage à mettre à la disposition de tout agent en poste, les matériels et équipements usuels d'un agent, et à exécuter ses prestations aux conditions mentionnées dans la présente lettre commande ;
 6. Le prestataire est responsable de la bonne exécution des prestations pour lesquelles il a été choisi, sous le contrôle de l'Administration et conformément aux règlements et normes en vigueur ;
 7. Le prestataire se doit d'acquérir tout outillage nécessaire à l'accomplissement de ses prestations et d'engager un personnel spécialisé ;
 8. Le prestataire est responsable vis-à-vis de l'Administration, de la qualité, de la quantité de l'outillage acquis, de sa parfaite adaptation aux besoins de la présente lettre commande ;
 9. Le prestataire s'engage à faire respecter par son personnel, lorsque celui-ci se trouve dans les locaux du Ministère et dans l'enceinte des résidences des Ministres, les consignes de sécurité de l'Administration dont il prendra connaissance ;
 10. Le prestataire s'interdit de fournir aux agents des armes qu'elles soient contondantes, blanches ou à feu et s'assure que les agents en poste n'en sont pas porteurs.

ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations objet de la présente Lettre-Commande consistent à assurer le service de gardiennage des installations, des biens et des personnes des services centraux, des résidences du Ministre et du Ministre Délégué du Ministère des Transports à Yaoundé ainsi que la protection des personnes directement ou indirectement liées à ces biens.

ARTICLE 10 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE

L'entreprise devra fournir pour avis, observations éventuelles, nouvelles orientations et/ou approbation sept (07) exemplaires du programme d'exécution des prestations.

ARTICLE 11 - LA RECEPTIONS DES PRESTATIONS

11.1 compte rendu périodique
le cocontractant adressera trimestriellement un rapport de synthèse dans lequel il devra rendre compte des activités effectuées pendant le trimestre écoulé et dans lequel il précisera :



- les conditions d'exécution ;
- les difficultés rencontrées ;
- les propositions pour l'amélioration des conditions d'exécution et des rapports entre les deux parties ;
- les dégradations sur les ouvrages empêchant la bonne exécution du marché et dont la réparation incombe au maître d'ouvrage.

Ce rapport sera adressé au chef de service du Marché.

11.2 Commission de suivi et recette

Elle siège deux fois par exercice 6^{ème} et 12^{ème} mois. Elle est composée comme suit :

- Le Maître d'ouvrage ou son représentant dûment mandaté Président ;
- Le Chef de service du Marché ou son représentant dûment mandaté représenté membre ;
- Le chef de service des Marchés/MINT membre ;
- L'agent chargé des opérations de la comptabilités matières ;
- L'ingénieur du Marché rapporteur.

L'entreprise est tenue d'assister aux prestations de la commission de réception.



CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 12 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant global Toutes Taxes Comprises de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de : FCFA.

ARTICLE 13 - GENERALITES - PRIX

L'entreprise est réputée avoir une parfaite connaissance de toutes les tâches qui s'imposent par l'activité des travaux de gardiennage.

Les prix de la présente lettre-commande sont fermes et non révisables.

ARTICLE 14 - MODALITES DE PAIEMENT

Le Maître d'Ouvrage n'accordera pas d'avance dans le cadre de cette lettre commande.

ARTICLE 15 - DOMICILIATION BANCAIRE

Le Ministère des Transports se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre-commande par virement au compte bancaire N°..... ouvert auprès de la.....(Nom de la Banque) au nom de..... (entreprise).

ARTICLE 16 - REGIME FISCAL

La présente lettre commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 17 - NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement, sont désignés comme :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement : le Ministre des transports ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses : le Ministre des Transports;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement : le Payeur Général du Trésor ;

Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Directeur des Affaires Générales du Ministère des Transports.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 18 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre commande seront édités par l'entreprise et remis au Ministère des Transports pour diffusion.

ARTICLE 19 - LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre-commande sera porté devant la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 20 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande pourra être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 21 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Ministre des Transports, Maître d'Ouvrage et entrera en vigueur le jour de sa notification à l'entrepreneur.



Bordereau des prix unitaires

N° PRIX	DESIGNATION	UNITES	QUANTITES	PRIX UNITAIRES	PRIX TOTAL
1	LOCAUX DU MINISTERE				
1.1	Agents de sécurité de jour	Nombre/ mois	3		
1.2	Agents de sécurité de nuit	u	3		
1.3.	Communication, intervention, stand-by et patrouille	ff	1		
				Sous-total 1	
2	RESIDENCE DU MINISTRE				
2.1.	Agents de sécurité de jour	u	1		
2.2.	Agents de sécurité de nuit	u	1		
2.3.	Communication, intervention, stand-by et patrouille	ff	1		
				Sous-total 2	
3	RESIDENCE DU MINISTRE DELEGUE				
3.1.1	Agents de sécurité de jour	u	1		
3.1.2	Agents de sécurité de nuit	u	1		
3.1.3.	Communication, intervention, stand-by et patrouille	ff	1		
				Sous-total 3	
TOTAL HORS TVA					
TVA (19,25%)					
I.R (2,2%)					
MONTANT TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES					
NET A PERCEVOIR					



Devis quantitatif et estimatif

N° PRIX	DESIGNATION	UNITES	QUANTITES	PRIX UNITAIRES	PRIX TOTAL
1	LOCAUX DU MINISTERE				
1.1	Agents de sécurité de jour	Nombre/ mois	3		
1.2	Agents de sécurité de nuit	u	3		
1.3.	Communication, intervention, stand-by et patrouille	ff	1		
Sous-total 1					
2	RÉSIDENCE DU MINISTRE				
2.1.	Agents de sécurité de jour	u	1		
2.2.	Agents de sécurité de nuit	u	1		
2.3.	Communication, intervention, stand-by et patrouille	ff	1		
Sous-total 2					
3	RÉSIDENCE DU MINISTRE DELEGUE				
3.1.1	Agents de sécurité de jour	u	1		
3.1.2	Agents de sécurité de nuit	u	1		
3.1.3.	Communication, intervention, stand-by et patrouille	ff	1		
Sous-total 3					
TOTAL HORS TVA					
TVA (19,25%)					
I.R (2,2%)					
MONTANT TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES					
NET A PERCEVOIR					



PAGE ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N°...../DC/MINT/CMPM/2019
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION AVEC L'ENTREPRISE POUR LE
SERVICE DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS DES BIENS ET PERSONNES DES
SERVICES CENTRAUX, DES RESIDENCES DU MINISTRE DES TRANSPORTS ET DU
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DES TRANSPORTS

MONTANT TTC : FCFA

DELAI:(.....) jours

LUE ET ACCEPTEE
L'Entrepreneur

Lieu, le _____



SIGNEE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE
LE MINISTRE DES TRANSPORTS

Yaoundé, le _____

ENREGISTREMENT

